



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ZEP

Question écrite n° 25239

Texte de la question

M. Bruno Le Roux souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale sur le bilan des actions menées dans les collèges classés « ambition réussite ». La mise en place en 2006 du réseau « ambition-réussite », qui s'inscrit dans le cadre de la politique de relance de l'éducation prioritaire, a pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'intégration de l'élève dans son environnement et de mieux l'éclairer sur ses choix d'orientation. Aussi, il souhaiterait savoir quels sont à ce jour les résultats de l'évaluation du dispositif « ambition-réussite ».

Texte de la réponse

Les réseaux « ambition réussite » ont été créés à partir de mars 2006. Depuis la rentrée scolaire 2008, on compte 254 collèges publics « ambition réussite » qui rassemblent autour d'eux les 1 750 écoles de leur secteur, répartis dans l'ensemble des trente académies. Les réseaux « ambition réussite » reposent sur la volonté de cibler les efforts sur un nombre limité d'écoles et d'établissements qui concentrent les plus grandes difficultés. Cette politique affirme avec clarté la détermination de l'Education nationale à donner plus à ceux qui ont moins, afin d'offrir à tous des chances de succès égales. Les réseaux « ambition réussite » ont un objectif majeur : améliorer les résultats des élèves, en portant notamment une attention particulière aux démarches pédagogiques qui y sont mises en oeuvre. Pour atteindre cet objectif de réussite pour tous, d'importants moyens ont été attribués. Les réseaux « ambition réussite » ont été renforcés par des principaux adjoints, des infirmières et des assistantes sociales. 1 000 enseignants supplémentaires affectés dans les réseaux « ambition réussite » ont été affectés dans ces établissements, pour prendre part aux programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), intervenir dans les classes, partager leur service entre le premier et le second degrés, intervenir dans le cadre de services croisés et en lien avec les maîtres surnuméraires du premier degré, le cas échéant participer à l'éducation à la citoyenneté. Enfin, 3 000 assistants pédagogiques viennent en appui à l'ensemble des actions mises en place, en direction notamment des élèves qui rencontrent des difficultés. La mise en place rapide de ces réseaux permet d'avoir aujourd'hui le recul nécessaire pour dresser le bilan d'une année pleine de fonctionnement. L'organisation et le pilotage ont été simplifiés et chacun des réseaux « ambition réussite » est désormais piloté par une instance unique, le comité exécutif. La contractualisation est devenue systématique avec l'académie. Quatre séminaires inter académiques de deux jours suivis d'une journée ; nationale conclusive ont permis de mettre en évidence les premières avancées : l'instauration de liens étroits entre les écoles et les collèges qui les entourent permet d'éviter une partie des difficultés qui surgissent au moment de l'entrée au collège ; l'articulation des dispositifs temps scolaire et hors-temps scolaire est renforcée ; les relations avec les familles sont développées ; l'expérimentation pédagogique est encouragée, notamment en ce qui concerne l'organisation de la journée et de la semaine scolaire et développement de passerelles entre les premier et second degrés ; l'accompagnement des équipes par les corps d'inspection se renouvelle ; la formation continue est renforcée ; les partenariats avec des entreprises, des associations ou des fédérations professionnelles se développent ; des évaluations rigoureuses sont programmées. Deux ans après leur naissance, les réseaux « ambition réussite » ont déjà obtenu des résultats importants. Ainsi, pour le taux de réussite au brevet, l'écart entre les établissements des réseaux « ambition réussite » et ceux hors éducation

prioritaire a été réduit de cinq points (de - 24 points en 2006 à - 19 points en 2007).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25239

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5014

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9968